

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1250>

Sécurité des produits cosmétiques : les produits capillaires

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 23 février 2017

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Bon usage des teintures capillaires permanentes

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) reçoit un nombre croissant de déclarations d'effets indésirables consécutifs à la réalisation de teintures capillaires permanentes.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'**eczémas de contact graves**, pouvant entraîner une hospitalisation. Quelques cas de réactions allergiques immédiates ont également été rapportés.

Consulter le site ANSM	Bon usage des teintures capillaires permanentes
------------------------	---

Recommandations de bon usage des colorations capillaires permanentes à l'attention des consommateurs et professionnels

<dl class='spip_document_1915 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Bon usage des colorations capillaires permanentes - consommateurs <dl class='spip_document_1916 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>

Bon usage des colorations capillaires permanentes - professionnels